

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 02 MARS 2020

L'an **deux mille vingt** et le **deux** du mois **de mars** à **15 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **24 février 2020.**

Date d'affichage : **25 février 2020.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Denis MALOSSANE - Antoine PES - Serge VASELLI –

Absent excusé : M. Bernard BATIFOULIER -

Etait absent : M. Lionel VOGEL –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2020/03 Pour : 07

Contre : 00

Abstention : 00

OBJET : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019 – 2022 (CEJ)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), signé en 2018, est arrivé à son terme

Il ajoute que la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute Provence (CAF), en collaboration avec plusieurs communes, propose un nouveau contrat afin de co-financer les actions favorisant l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il précise que ces subventions, dites « prestation de service contrat enfance et jeunesse (Psej) » concernent :

- L'accueil de la petite enfance des crèches de Montagnac – Montpezat, Gréoux les Bains, Riez et Saint Martin de Brômes ;

- L'accueil enfance – jeunesse extrascolaire des centres de loisirs de Riez, Puimoisson, Montagnac – Montpezat, Gréoux les Bains et Quinson ;

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'objectifs et de financement concernant la prestation de service : Contrat Enfance Jeunesse pour les communes concernées.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement concernant la prestation de service : Contrat Enfance Jeunesse – territoire du haut plateau du verdon - pour les communes partenaires d'Allemagne en Provence, d'Esparron de Verdon, de Gréoux les Bains, de Montagnac – Montpezat, de Quinson, de Riez, de Roumoules, de Saint Martin de Brômes, de Puimoisson et du SIVU Enfance Jeunesse Verdon, telle que proposée par la CAF et présentée par Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs et de financement et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO